

Tout savoir sur l'école de musique

La rentrée en perspective



Tout savoir sur l'école de musique

L'équipe pédagogique composée de douze professeurs accueille les élèves au sein de l'école de musique dans des

Disciplines instrumentales :

- flûte traversière - saxophone
- clarinette - trompette
- trombone - batterie
- violon - guitare - basse
- piano - orgue - accordéon

Disciplines collectives :

- chorale - ensembles instrumentaux
- orchestre junior - harmonie

La musique pour les plus petits, avec

- Le Jardin musical, pour les enfants en grande section de maternelle
- L'Éveil musical pour les enfants en C.P
- L'Initiation pour les enfants en C.E.1

L'enseignement musical consiste en une pédagogie totalement basée sur la pratique de l'instrument, il n'y a plus de solfège traditionnel.

L'enseignement de l'instrument pourra être proposé soit individuellement, soit en groupe.

Des ateliers pour pratiquer la musique à plusieurs, au sein d'ensembles, seront également proposés pour permettre la mise en oeuvre du programme musical de l'année.

Chaque élève aura la possibilité de s'exprimer au sein des pratiques collectives proposées par l'association :

- Les ensembles de classes
- L'orchestre junior - cycle 1 : de 1 à 4 ans de pratique instrumentale - répertoire abordé : musiques de films, de variétés, musiques de rue

L'orchestre d'harmonie - cycle 2 : à partir de 5 ans de pratique instrumentale

Pour l'année scolaire 2019-2020, les inscriptions peuvent se faire **jeudi 5 septembre**, de 17 h à 19 h 30, à l'école de musique - Route d'Éauze - ou **samedi 7 septembre**, à partir de 14 h, dans le cadre de « la journée du sport et de la culture ».

La reprise des cours s'effectuera la semaine du 9 Septembre.

Pour tous renseignements et pour toute demande de pré-inscription, contacter Laurent Nani, directeur, au **07 82 92 93 77** ; par mail : launamusic@gmail.com ou lesamisdela musique.condom@gmail.com



Photo Marc Le Saux (ed)